MAIRIE D'ESCOUSSANS

33760 ESCOUSSANS

Canton de l'Entre Deux mers Arrondissement de Langon

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le 23 septembre à 19 heures 10.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 16 septembre 2021.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames Laurence DOS SANTOS, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR, Messieurs Sébastien HAUTOT, Jérôme TAINGUY.

Absente représentée : Céline MILLET par Amélia LENOIR

Absents excusés: Sabine GUTIERREZ, Emile LAFORGUE, Fabrice PLOT, Laurent SAÏBOU.

Secrétaire de Séance: Amélia LENOIR

Le procès-verbal ainsi que les délibérations de la précédente réunion sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance, 19h10.

DÉLIBÉRATION 2021-28 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 2 AU LIEU-DIT JARDINEY

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'il faut choisir l'entreprise pour les travaux de voirie concernant la mise en sécurité de la voie communale n°2 au lieu-dit Jardiney.

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet d'ingénierie Azimut, a estimé les travaux à 17 935.00 € HT, soit 21 522.00 € TTC pour les travaux suivants :

- Fourniture et pose de bordures I1-P1-CC2
- Assainissement
- Signalisation verticale
- Bicouche
- Peinture sur bordures

Suite à la consultation des entreprises, le cabinet Azimut a établi le classement suivant, présenté en commission voirie du 21 septembre 2021 :

- 1 EIFFAGE 16 651.00 € HT, soit 19 981.20 € TTC.
- 2 EUROVIA 24 444.90 € HT, soit 29 333.88 € TTC
- 3 CMR 24 750.30 € HT, soit 29 700.36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise EIFFAGE pour réaliser les travaux
- DEMANDE à Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 11 Présents : 06 Votants : 07
Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2021-29 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE DÉRASEMENT DES ACCOTEMENTS ET CURAGE DES FOSSÉS

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée que, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre, le cabinet d'ingénierie Azimut, a estimé les travaux à 9 680.00 € HT, soit 11 616.00 TTC pour les travaux de dérasement des accotements et curage des fossés des voiries.

Le cabinet Azimut n'a reçu qu'une seule offre :

- AUDEBERT 6 225.60 € HT, soit 7 470.72 € TTC.

Le dossier a été présenté en commission voirie du 21 septembre 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Choisit l'entreprise AUDEBERT pour réaliser les travaux
- DEMANDE à Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à ces travaux.
- PRÉVOIT les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercice : 11 Présents : 06 Votants : 07
Pour : 07 Contre : 00 Abstention : 00

D2021-30 : DÉCISION MODIFICATIVE POUR INTÉGRATION DES FRAIS D'ÉTUDES DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2015 ET 2016

Des frais d'études ont été comptabilisés en 2015/2016. Ils doivent être régularisés et intégrés aux travaux patrimoniaux de la commune pour valoriser notre actif selon l'opération d'ordre budgétaire suivante :

CRÉDITS A OUVRIR DEPENSE INVESTISSEMENT

Chapitre	Chapitre Article Opération		Nature	Montant	
041	231		Immobilisations corporelles en cours	+ 4 500.00	

CRÉDITS A OUVRIR RECETTE INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	203		Frais d'études, recherches, développement	+ 4 500.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- 1. ACCEPTE l'opération d'ordre budgétaire;
- 2. DEMANDE à Madame le Maire de faire les démarches nécessaires pour cette opération.

Nbre de conseillers en exercice : 1	1	Présents: 06	Votants: 07
Pour : 07	Contre: 00		Abstention: 00

DÉLIBÉRATION 2021-31 : CONTRAT DE MAINTENANCE DE LA MICRO STATION DU PRESBYTERE

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'en prévision de la location du presbytère, un diagnostic de la micro station a été effectué par l'entreprise SAGEAU à Landiras.

Le rapport ne fait état d'aucun disfonctionnement. Cependant, afin d'assurer l'entretien régulier de cette installation, il est nécessaire de souscrire un contrat de maintenance qui permettra de surveiller la formation des boues et de déclencher les vidanges nécessaires.

Deux entreprises ont été consultées. L'entreprise DUBERGEY (St Martin de Sescas) et l'entreprise SAGEAU. Les deux entreprises proposent un contrat d'entretien pour un montant annuel de 144.00 € TTC.

Les frais afférents à ce contrat seront intégrés dans les charges locatives.

Madame le Maire propose de souscrire le contrat avec l'entreprise SAGEAU qui a déjà procédé au diagnostic.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le contrat d'entretien de l'entreprise SAGEAU
- DEMANDE à Madame le Maire de signer le contrat.
- PRÉVOIT les crédits correspondant au budget de l'exercice en cours ;
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Nbre de conseillers en exercica	e:11	Présents: 06	Votants: 07	
Pour : 07	Contre: 00		Abstention: 00	l

Monsieur Laurent SAÏBOU est arrivé à la séance du conseil municipal à 19h41 après le vote des délibérations.

Questions diverses:

Presbytère: montant du loyer

Il a été demandé à l'agence Square Habitat de rechercher de nouveaux locataires. Le montant du loyer a été augmenté de 780 € à 818 €, auquel s'ajouteront les charges locatives, à savoir le contrat de maintenance de la chaudière, et le contrat de maintenance de la micro station. Ces charges seront réévaluées annuellement.

Presbytère : Travaux de douche au presbytère :

L'état de la douche du presbytère étant dégradé, il était urgent de faire réaliser les travaux avant l'entrée d'un nouveau locataire.

Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a signé le devis présenté par l'entreprise GUILLABERT dans le cadre de la subvention du FDAEC 2021 approuvé par le conseil municipal du 20 mai 2021.

Les travaux ont été réalisés. Le presbytère est loué depuis le 20 septembre 2021.

CAB: CAB3

Les projets proposés au département, dans le cadre d'un avenant à la CAB 3, ne sont pas éligibles à ce dispositif. La CAB est donc clôturée. Un dispositif plus léger pourra être étudié en fonction des projets à venir.

Quelques subventions restent encore à percevoir.

CAB: Sinistre

Une nouvelle expertise aura lieu le 29 septembre 2021 pour défaut de conception des travaux générant les remontées d'humidité et condensation de la cave de la mairie.

Défibrillateur:

A compter du 1^{er} janvier 2022, tous les ERP doivent être équipés d'un défibrillateur. Cette installation nécessitera également des frais de raccordement électrique. Des devis ont été demandés. Le dossier sera présenté pour délibération lors du prochain conseil municipal.

Terrains de pétanque :

La participation des escoussanais aux journées des 28 et 29 août 2021, a permis de réaliser non seulement une esplanade qui permettra aux associations d'organiser des concours de pétanque et autres manifestations, mais aussi une allée et une aire de parking. Tous les participants à cette action bénévole et solidaire ont fait preuve d'une énergie extraordinaire dont nous pouvons être fiers.

Madame le Maire rappelle que les seuls travaux du terrain, effectués par une entreprise, s'élevaient à 28 422.00 € TTC. Le montant des fournitures est inférieur de 2000 € au montant estimé à 9 191.61 € TTC, et approuvé par délibération 2021-26 du 22 juillet 2021.

Bancs

Madame le Maire demande que les élus réfléchissent à l'installation du banc déjà monté et va demander un devis pour réaliser le montage du second banc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h06.

Fait et affiché à Escoussans, Le 28 septembre 2021 Le Maire, Catherine BERTIN

